

Les têtes de bassins versants : intérêts et menaces

*Les petits ruisseaux font les grandes rivières.
Ne les négligeons plus !*

En l'absence de définition précise, les têtes de bassin s'entendent être le bassin d'alimentation des petits chevelus.

Les têtes de bassin constituent un enjeu majeur de la gestion de l'eau. De leur intégrité dépend tout le fonctionnement de la rivière aval tant sur les aspects quantitatifs que qualitatifs. En effet, les cours d'eau de têtes de bassin représentent en moyenne 60-70% du réseau hydrographique total et sont responsables à 60% de la qualité de l'eau des cours d'eau en aval.

rendent les têtes de bassin sont nombreux et indispensables au bon équilibre de l'hydrosystème. Leurs fonctionnalités restent toutefois variables selon leur position, leurs caractéristiques et leur état de conservation.

Pourtant, ces très petits cours d'eau sont bien souvent peu considérés voire inconnus et ainsi peu cartographiés du fait de leurs faibles écoulements, parfois temporaires, qui se retrouvent cachés dans des bosquets ou en fond de prairie sous des herbes hautes. De par les facilités d'intervention, ils ont été fortement aménagés, recalibrés, déplacés selon le contexte socio-économique et selon les besoins à court terme des divers usagers.

Ce sont des zones très fragiles dont l'équilibre est étroitement dépendant des activités humaines sur les cours d'eau. Sur un cours d'eau, si 1 ou 2 compartiments sont altérés sur un linéaire restreint, les conséquences sont limitées.

Malheureusement, dès les sources, de très nombreuses altérations sont constatées et concentrées sur de courts tronçons : urbanisation, voies de circulation, exploitation forestière, exploitation agricole...

Les têtes de bassin forment également un réservoir écologique de première importance à l'échelle d'un bassin versant. Les petits cours d'eau accueillent des espèces piscicoles et astacicoles (écrevisses) remarquables et constituent un habitat propice à leur reproduction et à leur croissance. Associée au réseau hydrographique dense, une multitude de zones humides se développe.

De par ces fonctions hydrologiques et écologiques, les services écosystémiques que

Pour plus d'info :

Structure porteuse : Etablissement public Loire
Siège de la CLE : Annexe de la Mairie - 03450 EBREUIL
Contact : Pascal ESTIER, Président de la CLE
Céline BOISSON, Animatrice du SAGE
www.sage-sioule.fr - Tél. : 04 70 90 78 30
celine.boisson@eptb-loire.fr

De nombreuses solutions existent.
Contactez l'animateur du Contrat Territorial.

Exemple de processus de dégradation des petits cours d'eau



Milieu en bon état

La présence d'une clôture sur les deux berges permet de limiter l'impact du piétinement par le bétail. Le milieu est donc préservé :

- + caches de sous-berge,
- + zones à courant rapide et à courant lent,
- + gravier peu colmaté et bien oxygéné permettant la vie sous-graviers notamment des insectes aquatiques qui sont à la base de l'alimentation des poissons.

Disparition de la clôture

Le retrait de la clôture ouvre le libre accès du bétail au cours d'eau et les impacts sont immédiats :

- disparition d'une partie des caches de sous-berge
- colmatage du gravier et disparition progressive des insectes aquatiques
- apparition d'une pollution par les matières organiques et bactériennes liées aux déjections
- élargissement du lit qui entraîne une réduction de la vitesse du courant.



Disparition de la ripisylve

La disparition des arbres en berge n'entraîne pas une modification immédiate du milieu :

- + maintien des berges par les souches et développement d'une végétation herbacée
- + piétinement et broutage des repousses d'arbustes ou arbustes par le bétail
- développement d'algues filamenteuses lié à l'élargissement du lit, l'apport de matière organique et l'apport de lumière.

Erosion de la berge

Toutes ces modifications ont fragilisé le milieu et le cours d'eau est plus sensible aux événements exceptionnels. Un cours d'eau en bon état aura une capacité d'adaptation et une résilience bien supérieure :

- érosion de la berge
- disparition des habitats de sous-berges.



Photographie prise en été 2015 sur la Boule en tête de bassin versant



Protections non-adaptées

Face à l'érosion des berges, des protections non adaptées (pierres, déblais, etc.) sont bien souvent utilisées :

- résolution du problème sur site, mais amplification de l'érosion à l'aval (un empiérement ne ralentit pas le courant qui aura plus de force pour éroder à l'aval)
- solution d'urgence non pérenne (contournement, affouillement et effondrement à moyen terme.
- pas de restauration des berges et de la ripisylve.

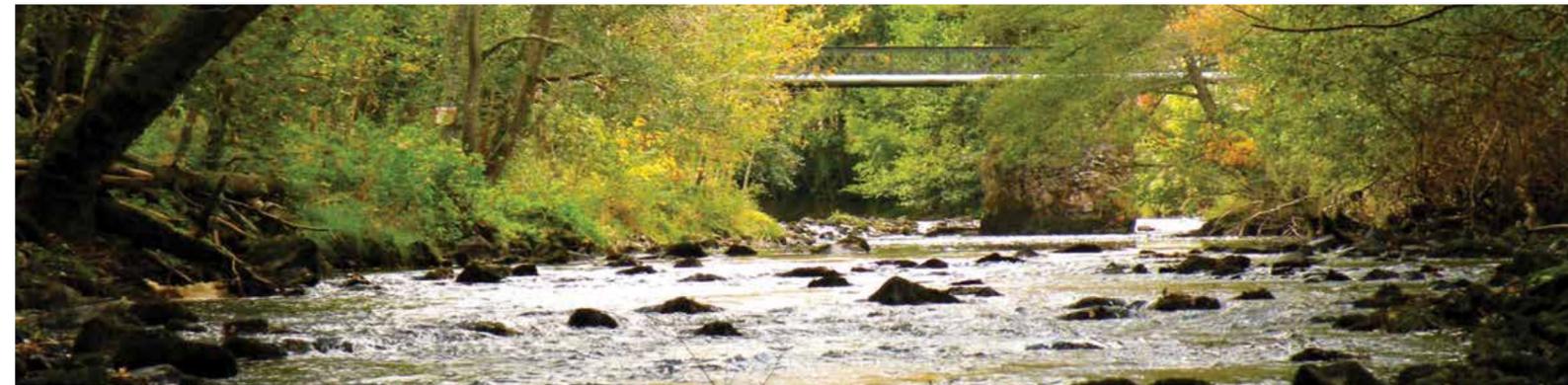


Les REFLETS de la Sioule

#1

PRINTEMPS 2016

Les actualités de SAGE et du Contrat Territorial



Edito

Les procédures, concernant, d'une part, la préservation de la ressource en eau sur le bassin versant de la Sioule, le SAGE, et, d'autre part, les opérations conduisant à l'amélioration du milieu, le Contrat Territorial, sont désormais des réalités sur un territoire qui s'étend des pentes du Sancy jusqu'à la confluence avec l'Allier.

Ce territoire, long de plus de 160 kilomètres, s'élargissant sur un bon quart ouest des départements du Puy-de-Dôme et de l'Allier, débordant même un peu sur celui de la Creuse, doit être appréhendé comme une entité, pour les compétences environnementales touchant globalement au domaine de l'eau.

Ces compétences, avec une prise de conscience sur l'urgence à stopper toutes les dégradations pour atteindre des niveaux de bon état, vont devenir de plus en plus des sujets de mobilisation, notamment des collectivités, dans une meilleure gestion des risques, des préventions de pollution, des assainissements...

La communication, aujourd'hui, autour de ces procédures, doit viser le plus grand nombre et le public, parce que la mobilisation est aussi l'affaire de tous, dans la participation collective à la conservation d'un milieu exceptionnel, mais aussi de ses composantes sociales et économiques.

Il nous est donc apparu évident et prioritaire de souder nos efforts pour unifier cette communication autour de la Sioule, de désigner, dans nos travaux, cette rivière comme emblème fédérateur du territoire et de son avenir, dans la préservation de toutes ses qualités et du cadre de vie qu'elle offre aux habitants.

Nous sommes donc très heureux d'ouvrir, avec ces quelques lignes, le premier "Reflets de la Sioule".

Pascal ESTIER
Président de la CLE
SAGE Sioule

André BIDEAU
Président du SMAT
Contrat Territorial Sioule



L'interview

Pierre A. TERITEHAU
Maire d'Ebreuil, Délégué au SMAT
du bassin de Sioule, Vice-Président
de la CLE du SAGE Sioule

La Sioule, que représente-t-elle pour vous ?

La Sioule - et l'eau plus généralement - est un axe fédérateur pour notre territoire. La Sioule n'est pas qu'une rivière avec ses enjeux environnementaux. Elle participe à unifier les territoires Puy-Dômois et Bourbonnais, à créer du lien social, de l'attractivité économique et ainsi une dynamique démographique positive. Tout cela est possible grâce à nos richesses naturelles, à nos paysages diversifiés. C'est notre force, c'est notre atout pour demain.

Collectivement, en partenariat, la CLE, les élus, les acteurs économiques, la population doivent poursuivre leurs actions, se mobiliser et s'efforcer de travailler ensemble pour construire un territoire économiquement viable, socialement juste, au cadre environnemental remarquable. C'est tout le travail engagé à travers notamment le SAGE et le Contrat territorial Sioule.

SAGE, Contrat territorial, comment rendre évident le lien qui les unit ?

Le SAGE est là pour nous dicter les règles de bonne conduite, certaines sont forcément contraignantes, d'autres relèvent tout simplement du bon sens. Le Contrat territorial, à travers ses actions concrètes menées localement, permet aux élus, aux acteurs économiques, mais aussi à la population de mieux appréhender les enjeux liés à l'eau et aux milieux aquatiques. C'est notre vitrine : le SAGE trouve

sens à travers le contrat territorial, et le contrat territorial se nourrit des travaux de la CLE. Ce lien est une évidence, reste toutefois à le cultiver ! Nous avons souhaité réaliser des actions communes comme ce journal, mais surtout regrouper les deux cellules d'animation du SAGE et du Contrat territorial Sioule en un même lieu pour faciliter les échanges, les synergies. Cette cohérence est indispensable pour renforcer la lisibilité de nos actions.

A l'aube de la mise en application de la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (GEMAPI), quelle organisation mettre en place sur le bassin de la Sioule ?

Les réformes engagées par le gouvernement vont bouleverser notre paysage administratif local. Cette nouvelle compétence obligatoire exercée par les futures communautés de communes doit entrer en application au plus tard en janvier 2018. Il nous reste donc peu de temps pour mettre en place une organisation à l'image des volontés politiques locales. A ce jour, les textes prévoient plusieurs possibilités : la compétence peut être exercée par les communautés de communes en régie, ou bien être transférée à un syndicat de bassin. Il est prévu cette année d'organiser localement des échanges et des travaux collectifs pour trouver la solution la plus pertinente pour le bassin de la Sioule.

DANS CE NUMÉRO...



L'actualité du SAGE ▶ La communication
▶ Les zones humides
▶ Les avis de la CLE



Le contrat en action ▶ Les DIG
▶ Les zones humides
▶ La continuité écologique
▶ Les pollutions



Zoom sur... Les têtes de bassins versants : intérêts et menaces

La communication comme fil rouge

S'il y a bien une leçon à tirer de l'enquête publique du SAGE Sioule, c'est de communiquer plus et surtout mieux envers les élus, les professionnels mais aussi les habitants. La CLE a ainsi établi en janvier 2015 son plan de communication et de sensibilisation pour 2015-2020. Il a pour objectif de faciliter l'appropriation du SAGE et, à terme, faire évoluer les politiques et les pratiques actuelles en faveur d'une meilleure gestion de l'eau et des milieux aquatiques.

Le Forum des élus

Tous les élus du bassin de la Sioule sont réunis pour échanger sur une problématique d'actualité et surtout pour partager des retours d'expériences. La première année, la valeur de l'eau était au centre des débats (07/2015).

Le rendez-vous de l'eau

Les membres de la CLE se retrouvent pour découvrir, redécouvrir et approfondir un sujet d'actualité. Après les zones humides en 2014, c'est au tour des têtes de bassin d'être au centre de toutes les attentions.

Les participants ont descendu la Bouble depuis sa source jusqu'à Saint-Eloy-les-Mines et ainsi constaté les effets de la sécheresse estivale et des atteintes portées à la rivière par négligence ou méconnaissance.



Terrain sur les sources de la Bouble (09/2015)

RENDEZ-VOUS DE L'EAU « TÊTES DE BASSIN »

Les rencontres des Présidents de CLE du bassin de l'Allier

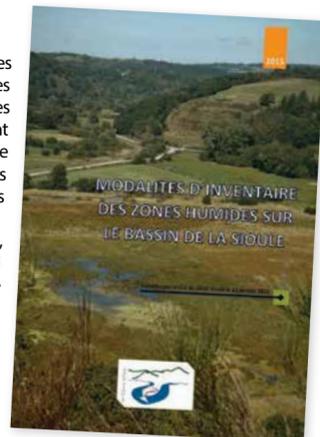
Les Présidents de CLE des SAGE haut Allier, Allier aval, Alagnon, Dore et Sioule échangent régulièrement pour partager leurs expériences et renforcer les synergies entre les CLE. De là, un rendez-vous avec le Préfet de Région s'est tenu le 9 septembre dernier dans le but de faciliter la mise en œuvre des SAGE.

Une méthodologie commune pour les inventaires des zones humides

Après l'élaboration de la cartographie théorique des zones humides, il est temps maintenant de poursuivre l'amélioration de la connaissance, cette fois-ci sur le terrain et avec la participation des acteurs locaux.

Pour ce faire, la CLE a élaboré, en concertation, une méthodologie commune, cadre, pour permettre une certaine homogénéité des inventaires conduits sur le territoire du SAGE et ainsi faciliter l'exploitation des résultats.

Les inventaires des zones humides réelles seront très précis et pourront notamment être valorisés par les élus (documents d'urbanisme, acquisition foncière, ...). C'est aussi un outil d'alerte à destination des porteurs de projet.



Quelques avis de la CLE

SDAGE et PGRI Loire Bretagne	😊	Partiellement pris en compte
Réaménagement du site minier de Roure-Les Rosiers	😊	Partiellement pris en compte
L'organisme unique de gestion collective et les prélèvements pour l'irrigation 2015 dans le département de l'Allier	😊	Pris en compte
Protocole de suivi écologique du barrage de Queuille	😊	Pris en compte
Renouvellement d'autorisation du Moulin de Chantarelle à Pontaumur	😊	En cours...
DIG Gannat et Pontgibaud	😊	Pris en compte
Curage d'un atterrissement à Montfermy	/	Annulé
Régulation de plans d'eau	😊	Pris en compte

😊 Favorable	😊 Favorable avec réserves
😊 Favorable avec recommandations	😞 Défavorable

Tous les avis dans le détail sur www.sage-sioule.fr

Le site internet dédié aux travaux réalisés dans le cadre du Contrat Territorial est désormais en ligne.

www.riviere-sioule.fr

Vous pourrez suivre facilement toute l'actualité du Contrat territorial et consulter le détail des réalisations sur vos territoires !

Suite à la restructuration du site internet, l'accès aux actualités du bassin sont facilitées. Retrouvez-les sur

www.sage-sioule.fr

Si vous souhaitez également faire publier des informations, faites-nous les remonter.

A découvrir...



LE GUIDE DU SAGE

« L'ESSENTIEL DU SAGE SIOULE »

LES PLAQUETTES THÉMATIQUES : « LES ÉCLAIRAGES DU SAGE »

Les DIG Déclarations d'Intérêt Général

La plupart des opérations inscrites au Contrat Territorial sont programmées sur des propriétés privées. Des procédures permettant de Déclarer l'Intérêt Général des travaux ont donc été entamées.

Au travers de réunions d'information publique, où chaque propriétaire concerné a été individuellement invité, et grâce à la tenue de plusieurs enquêtes publiques, chacun a été informé et a pu réagir notamment par rapport à la nature et au déroulement des travaux.

ETAT D'AVANCEMENT DES DIG

CC du Bassin de Gannat	😊	Arrêté Préf. 24 nov 2015
CC Pontgibaud, Sioule et Volkans	😊	Arrêté Préf. 19 avr 2016
CC Sioule, Colettes et Bouble	😊	Arrêté Préf. 4 janv 2016
CC en Pays St-Pourcinois	😊	Enquête publique terminée

Actions sur les zones humides

Suivez l'avancement de cette mission d'inventaire sur www.riviere-sioule.fr (page d'accueil).



SMAD des Combrailles

INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES MISSION D'ACCOMPAGNEMENT AUX PORTEURS DE PROJETS

Face aux enjeux majeurs liés à ces zones humides, les travaux et activités pouvant les impacter sont cadrés par la réglementation française. Afin de doter le territoire et les porteurs de projets d'une localisation précise des zones humides, dans le cadre du programme d'action du Contrat Territorial Sioule et affluents, le SMAD des Combrailles s'est engagé dans une mission d'inventaire des zones humides sur la partie de son territoire incluse dans le bassin versant de la Sioule (74 communes).

Une grande partie de la mission s'est actuellement concentrée sur la mise au point d'une méthodologie en lien avec les élus du territoire et avec la CLE du SAGE. Ainsi, seules 7 communes ont pu bénéficier d'un inventaire. Le SMAD des Combrailles met actuellement tous les moyens en œuvre pour que la mission soit réalisée dans les meilleures conditions. Pour cela, 2 animatrices à temps ont été recrutées afin de couvrir le territoire d'ici 2018.

La continuité écologique

Le ruisseau de Vérines à Lisseuil, comme la plupart des petits affluents de la Sioule en amont d'Ebreuil, est essentiel au cycle de reproduction des salmonidés. C'est un ruisseau dit "pépinière" qui, grâce à ces caractéristiques, permet aux truites de frayer puis aux alevins de se développer dans une eau de bonne qualité, à l'abri des prédateurs avant de rejoindre la Sioule.

En période de frai (novembre à février), les salmonidés doivent donc être capables de circuler librement dans ce ruisseau.

La confluence entre ce ruisseau et la Sioule représente également un atout touristique indéniable pour le secteur, puisqu'il s'agit d'un des rares accès publics à la rivière avec une aire de pique-nique.

Malheureusement, il y a quelques décennies le ruisseau

Le marais de Saint-Pierre-le-Chastel est depuis longtemps connu pour sa grande biodiversité d'habitats et d'espèces aux exigences très variées. Le Plan de Gestion de l'ENS permet de prendre en compte cette diversité de milieux pour les maintenir en bon état, les restaurer et les valoriser.

Dans ce cadre, deux mares de différente taille ont été créées afin de rendre le site plus attractif et plus attrayant pour un grand nombre d'espèces notamment d'oiseaux. Ces mares ne sont pas de simples "trous" creusés dans le marais, elles possèdent une forme asymétrique avec des contours irréguliers et des variations de profondeurs importantes. Cette configuration permet d'apporter un maximum de diversité d'habitats.



Commune de Saint-Pierre-le-Chastel

RESTAURATION ET DE VALORISATION DU MARAIS DE PALOUX CRÉATION DE MARES



Commune de Chapdes-Beaufort / STEP Les Girauds

RÉDUCTION DE L'UTILISATION DES PRODUITS PHYTOS RÉDUCTION DE L'UTILISATION DES PRODUITS PHYTOS CRÉATION DE STATION D'ÉPURATION

Les pollutions

Le suivi de la qualité des eaux superficielles a révélé des concentrations en produits phytosanitaires relativement importantes sur plusieurs cours d'eau du bassin versant (<http://www.phyteauvergne.fr/>). Le monde agricole a sa part de responsabilité mais les différentes matières actives retrouvées montrent que les collectivités et les particuliers sont à l'origine d'une grande part de la pollution.

En 2015, deux réunions ont donc été organisées à destination des élus et agents communaux du bassin versant de la Bouble et de la partie aval de la Sioule. Le but était d'échanger avec l'animateur du Contrat Territorial et la FREDON Auvergne sur la démarche de réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires.

La plupart des centres-bourgs du bassin versant sont désormais raccordés à une unité de traitements des rejets domestiques. Mais, certains "points noirs" restent présents notamment dans la partie amont du bassin avec des conséquences particulièrement visibles en été sur la retenue des Fades-Besserves qui se traduit par des développements anormaux d'algues bleues. Afin de participer à l'amélioration de la qualité des eaux, la commune de Chapdes-Beaufort a finalisé en 2015 la construction d'une station d'épuration pour les villages des Girauds et de l'Etreille.



Communauté de Communes du Pays de Menat

RESTAURATION DE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE VALORISATION DES RIVES DE LA SIOULE